

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt sept septembre deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 38
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2019

OBJET :

Cession foncière - Emprise de parcelle - Impasse de Bonne - Mise à jour

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Véronique GREUSARD, M. Vincent MEDILI procuration à M. François DAROUX, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Ginette MOSTACHI

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018, la Commune de Gap avait décidé de céder à la Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) SELIANCE, une emprise d'environ 400 m² à prélever sur les parcelles communales situées en bout de l'Impasse de Bonne et cadastrées aux n° 109 et 112 section CR pour que celle-ci puisse y aménager le parking nécessaire au cabinet médical qu'elle a installé au sein de la copropriété voisine.

Le Service du domaine avait été consulté et avait rendu son avis en date du 27/09/2018.

L'emprise exacte cédée a été détachée des parcelles sus-désignées aux termes d'un document d'arpentage dressé par un géomètre expert en cours d'enregistrement au cadastre.

Il convient de préciser que, dans un souci de sécurité juridique, les associés de la SELAS SELIANCE ont décidé, depuis lors, de faire acquérir le foncier cédé par la commune à une Société Civile Immobilière qu'ils ont constitué entre eux : la SCI ODYSSEEHA.

Il convient donc de mettre à jour la délibération du 28 septembre 2018 en précisant que l'acquéreur est la SCI ODYSSEEHA, le reste des conditions de l'opération demeurant inchangées.

Décision :

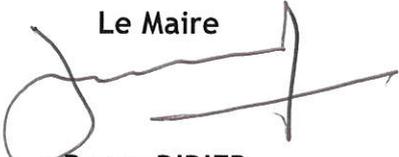
Je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable des Commissions de l'Urbanisme opérationnel et des Finances réunies les 17 et 18 septembre 2019 :

Article 1 : d'approuver la cession à la SCI ODYSSEEHA, d'une emprise de terrain d'environ 400 m² en cours de détachement des parcelles cadastrées aux n° 109 et 112 section CR, au prix de 84 000 € net vendeur.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 07 OCT. 2019

Affiché ou publié le : 07 OCT. 2019

Cession amiable d'emprise de parcelle à la SCI ODYSSEEHA - Impasse de Bonne

